



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

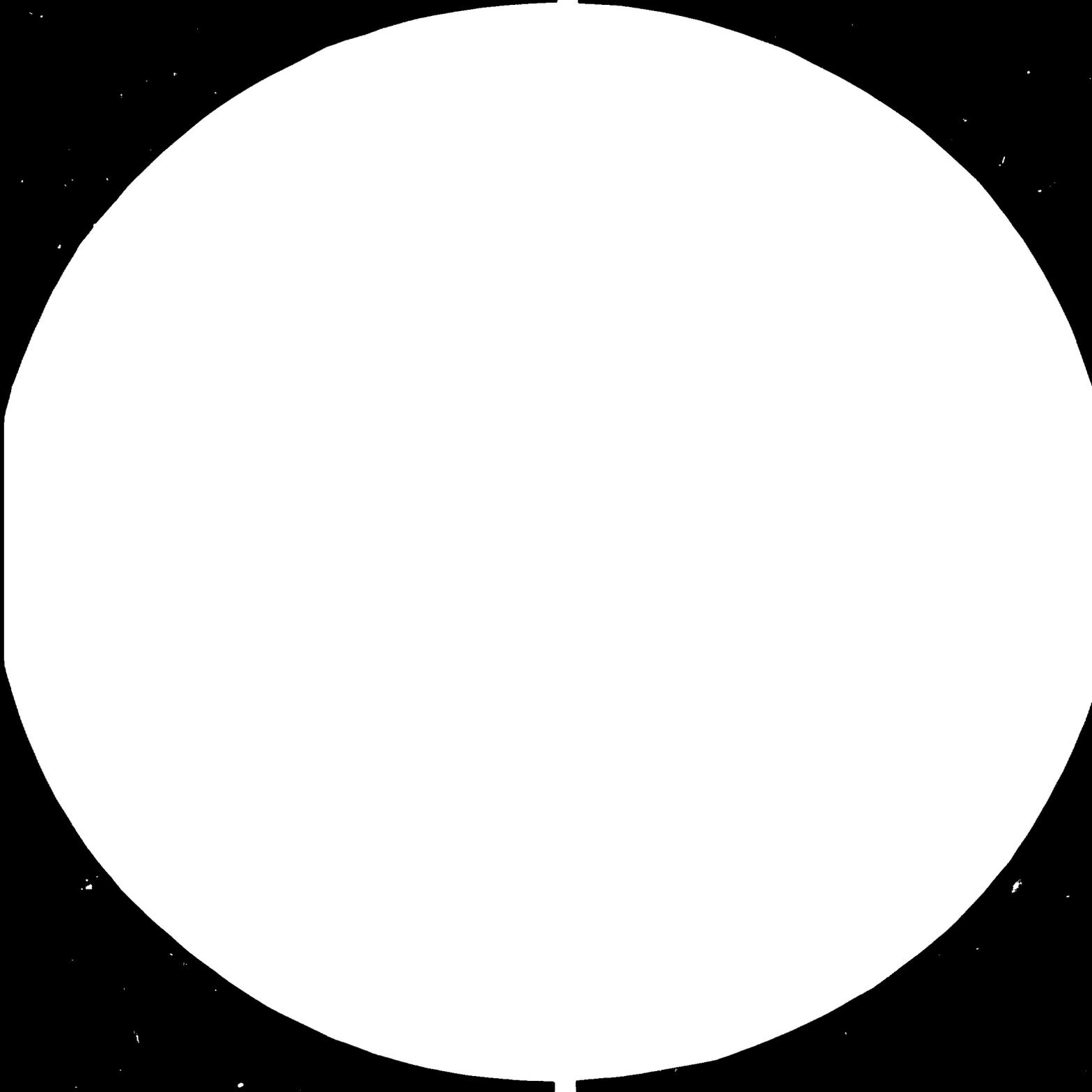
FAIR USE POLICY

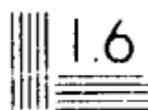
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





1.5

2.2

2.0

1.8

10990

Distribution
restreinte

24 Septembre 1981

Français

OP/CAF/78/008 11-03/A/31.2.A

Rapport : Situation de l'industrie-agricole
dans le secteur oléagineux
en République Centrafricaine .

Préparé pour

le Gouvernement de la République Centrafricaine
par l'Organisation des Nations Unies
pour le Développement Industriel

Rapport présenté par

M. D. BOSCH

expert en agro-industrie

dans pays en développement

Organisation des Nations Unies pour
le Développement Industriel

VIENNE

TABLE DES MATIERES

A. INTRODUCTION

B. LA PRODUCTION DES OLEAGINEUX

C. LA TRANSFORMATION DES OLEAGINEUX

D. SITUATION DES BESOINS

A N N E X E S

A-INTRODUCTION

Au cours de sa mission, du 1^{er} juillet au 24 septembre 1981, le soussigné était chargé de rechercher des conditions de développement agro-industriel en République centrafricaine.

Dans le cadre du projet CAF/7P/008, il fera partie d'une équipe de deux experts de l'ONUOI et la première partie du programme de travail était complétée en juillet en collaboration avec Monsieur R. Dewrode.

Les termes de référence : voir appendice I : extrait :

- étudier l'état présent des unités agro-industrielles existantes dans le secteur des oléagineux en vue d'accroître leur rentabilité économique et d'analyser des perspectives pour assurer une expansion de cette industrie ;

- identifier des projets nouveaux dans ce secteur de l'agro-industrie et d'analyser les conditions des ressources locales et des ressources humaines. ;

- investiguer sur la possibilité de l'installation des petites et moyennes agro-industrie en milieu rural ;

Après des recherches et en considérant les conditions et possibilités pour réaliser ces objectifs, il apparaît recommandable de concentrer les efforts sur l'investigation dans la situation et les perspectives de développement dans l'industrie de transformation du secteur oléagineux.

DEROULEMENT

La majeure partie de cette mission a été dévouée aux efforts de découvrir et d'exploiter des sources d'information sur :

- les conditions de production, de l'approvisionnement de l'industrie de transformation en huile végétale avec la matière première comme les graines de coton, l'arachide et le sésame ;

- l'état présent de ces unités industrielles, eu égard de la capacité originale, ou disponible, ou utilisée pour la transformation. Frais d'exploitation, économie de la production d'huile végétale; perspectives de développement de ce secteur agro-industriel ;

.../...

- la situation dans le marché local de l'huile végétale, en vue des besoins de consommation par rapport à l'approvisionnement avec ces produits.

Les travaux ont été effectués principalement à Bangui en coopération avec les départements respectifs des ministères de l'Agriculture, de l'Industrie, du Plan et du Commerce. Des renseignements étaient reçus aussi après avoir contacté des organisations officielles et privées, des sociétés économiques et des commerçants agricoles.

Pendant les voyages aux environs de Damara, M'Baïki, Bossem-bélé, et M'Bata, les matières premières disponibles pour alimenter les unités de transformation et les réalités de commercialisation étaient recherchées.

Nous tenons à remercier les responsables officiels et privés de leur apport de coopération et d'information.

Mention spéciale est faite à Monsieur Gaston ZEKPIQ qui accompagnait l'expert pendant sa mission.

Enfin, nous remercions tous ceux qui nous ont apporté leur concours de près ou de loin dans des conditions de travail quelque peu difficiles.

B. LA PRODUCTION DES OLÉAGINEUX EN R.C.A.

Considération de situation et développement de production et disponibilité des oléagineux.

Les principales matières premières pour la production industrielle des huiles végétales sont les graines de coton, les arachides et le sésame. L'extraction d'huile végétale sur base de fruits de palme ne dépasse pas encore le stade artisanal. (voir tableau 2 bis)

.../...

- 2 bis -

SITUATION DE PRODUCTION ESTIMÉE ET DE COMMERCIALISATION
OFFICIELLE DE COTON GRAINES, ARACHIDES, SESAME.

- en 1.000 tonnes -

	1970/71	1971/72	1972/73	1973/74	1974/75	1975/76	1976/77	1977/78	1978/79	1979/80	1980/81
<u>Coton</u>											
<u>graines</u>											
Production estimée	53,60	46,30	51,80	45,70	47,60	33,50	41,00	28,00	32,20	27,80	22,60
<u>Arachides</u>											
<u>graines (X)</u>											
Production estimée	44,30	55,70	47,30	55,90	60,40	76,60	69,10	53,20	56,60	73,10	74,10
Commerce officiel	2,69	2,77	2,85	2,71	3,66	2,62	2,61	3,01	6,13	8,04	ND
<u>Sésame</u>											
Production estimée	13,0	12,0	12,0	11,5	12,8	12,4	13,0	10,8	7,5	10,5	11,3
Commerce officiel	2,63	1,71	2,97	1,14	1,50	0,12	1,14	1,55	0,99	1,12	ND

Sources d'information: - Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, B.E.C., Bangui
- DACCCA (Direction de l'Action Coopérative de Commercialisation et du Crédit Agricole)
(X) : conversion de coques en admettant une part de 60 % en graines.

Les estimations sur le développement de la production agricole en R.C.A. sont publiées chaque année par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à Bangui. Ils peuvent informer sur l'importance relative des différents produits qui servent comme base pour la transformation en huile végétale.

Les conditions locales ne permettent pas de déterminer la part de la production agricole qui est effectivement disponible pour la réalisation commerciale et pour l'industrie de transformation. La quantité de production de coton ^{graines} est entièrement commercialisée, mais il manque d'information sur la situation et le développement de la disponibilité des arachides et du sésame.

Des chiffres sur les quantités achetées par le commerce officiel ne peuvent que donner des informations très limitées sur la situation actuelle de la disponibilité de produits agricoles. Les commerçants sont obligés d'offrir toujours le prix officiel, cependant les acheteurs privés sont libres d'adopter leur prix d'achat aux conditions individuelles du marché.

Le manque d'information fait recommander la réalisation des recherches sur la situation de culture et de disponibilité des produits agricoles.

C O T O N

La chute de production du coton par quelques 42 % des 53.600 tonnes en 1970/71 à 22.600 tonnes en 1980/81 était particulièrement évidente depuis la saison 1975/76.

Cette évolution régressive résulte principalement des contraintes dans le secteur cotonnier :

- collection peu économique de coton par l'acheteur, frais de transport excessives à cause du mauvais état des pistes dans les zones de production,
- prix d'achat officiel apparemment peu attractif au producteur,
- manque d'une vulgarisation effective en zones cotonnières,
- persistances des rendements minimaux, de 300 Kg à 400 Kg, ne permettent pas de réaliser un bénéfice raisonnable ni au producteur, ni à l'industrie de transformation,

.../...

- manque d'intégrer cette culture, antérieurement obligatoire, dans le programme des produits traditionnels de l'agriculture en R.C.A.,
- instabilité politique et économique du pays.

Un programme de développement intégré en zone cotonnière vient d'être démarré en 1981, pour augmenter la production du coton.

Le progrès du programme sera aussi augmenté la disponibilité des graines de coton. Ce sous-produit de l'égrenage du coton est utilisable pour production d'huile de coton.

Antérieurement les graines étaient exportées mais vu les frais de transport élevés, les graines sont brûlées dans les usines d'égrenage de la SOCADA (1) afin de produire l'énergie qu'il faut pendant le processus de l'égrenage.

La transformation des graines de coton fera actuellement encore mettre en marche l'huilerie de la SICPAD (2) à Bangui. Le programme de production de cette société envisage des besoins dans l'ordre de 2.000 tonnes de graines par an. L'existence de la demande pourra stimuler la collection et vente de graines par la SOCADA.

Le décorticage est prévu à Bangui. Une préparation et décorticage du grain dans les zones de production et de l'égrenage peut réduire sensiblement les frais de transport.

La réalisation des achats par la SICPAD* dépendra du prix et des conditions de vente par la SOCADA. Le résultat des négociations pourra aussi informer sur les perspectives de coopération future entre les principales sociétés dans le secteur oléagineux.

(1) SOCADA : Société Centrafricaine de Développement Agricole

(2) SICPAD : Société Industrielle Centrafricaine des Produits Alimentaires et des Denrées.

* Selon information de la SICPAD/UCCA, le prix d'achat des graines, rendu Bangui était 14,55 RCFA pendant la campagne 1978/79.

.../...

ARACHIDE

L'arachide, un principal produit oléagineux est cultivé en association avec le coton.

Pendant la campagne 1980/81 presque 70 % de la production estimée, de 123.500 tonnes en coques, a été cultivée dans les régions de l'Ouham, Ouham-Pendé, Ouaka et Basse-Kotto.

En dépit des faibles rendements, l'environ 1.000 Kg en coques par ha, la production totale de l'arachide augmenta de quelque 40 % pendant la décennie 1970/71 à 1980/81. Même si les chiffres officiels de la production estimée sont considérés trop élevés, l'importance de l'arachide pour l'alimentation de la population est bien acceptée. Selon les informations officielles; la part de récolte est réservée pour l'auto-consommation par les cultivateurs, soit 90 %; les proportions actuelles ne sont pas déterminées.

De 1970/71 à 1980/81, les quantités de l'arachide achetées par le commerce officiel s'élevèrent en moyenne à 6 % de la production estimée. Faute de renseignements complémentaires sur la quantité d'arachide achetée par le commerce traditionnel, la valeur des informations est limitée.

Pour évaluer le volume et les conditions de disponibilité d'arachide pour la commercialisation, des investigations seront faites sur :

- les conditions techniques de culture,
- l'importance de l'arachide pour l'alimentation,
- la valeur du prix d'achat de l'arachide au producteur par rapport aux coûts de la vie,
- procédures de commercialisation traditionnelle.

Les investigations seront particulièrement importantes dans les régions du Nord de la R.C.A. où les sorties d'arachide dans les pays voisins : Tchad et Cameroun peuvent dépasser les quantités de produit disponible à l'acheteur officiel.

.../...

Dans toutes les régions arachidières du pays, les investigations doivent refléter aussi les influences de la forte réduction des achats d'arachide par la SOCADA, avec référence :

- au développement de l'importance de l'utilisation de l'arachide pour l'alimentation des cultivateurs,
- sur l'intention du paysan de recommencer ou d'augmenter la production d'arachide en cas de garantie d'achat au prix compétitif.

Les résultats des recherches peuvent indiquer si la production disponible de l'arachide est actuellement assez importante et assez régulière pour permettre l'achat de quantités demandées pour transformation industrielle.

Cette question est spécialement importante en vue de la demande de 4.000 tonnes d'arachide graine envisagée par la SICPAD.

FRUITS DE PALME

En R.C.A. on trouve des palmeraies naturelles particulièrement au Sud des régions de la Lobaye et de la Basse-Kotto. Le potentiel des fruits est mal connu et la production d'huile de palme ne dépasse pas le stade artisanal.

La plupart d'huile produite dans les villages est consommée dans les environnements et le commerce se pratique sur une petite échelle; très souvent la petite quantité de production et l'absence ou le mauvais état des pistes ne peut pas attirer les commerçants.

Une vieille huilerie à Nguilo (région de la Basse-Kotto) a apparemment arrêté la production, due aux difficultés techniques et économiques et au manque de l'approvisionnement régulière avec la matière première. Les plans pour relancer cette unité ne sont pas encore élaborés.

Une évaluation des conditions pour inciter la production d'huile de palme au niveau du stade artisanal n'est pas en discussion. L'intérêt se porte directement au développement du complexe palmiers à Bossongo avec une plantation prévue de 2.500 ha, dont 625 ha étaient déjà réalisés.

La production d'huile à Bossongo doit s'élever à quelques 8.250 tonnes dans la septième année après l'exécution de la plantation des palmiers.

S E S A M E

Selon des informations statistiques de la campagne 1980/81 la production de sésame paraît s'élever au niveau des années 1968/69 et 1976/77.

La culture de sésame qui n'a pas une place fixe dans la rotation était toujours produite dans différentes parties du pays. Le sésame est traditionnellement utilisé soit pour consommation en graine, soit pour transformation en huile végétale par méthode artisanale.

La relative stagnation de la production de sésame en R.C.A pourra indiquer son utilisation particulièrement pour l'auto-consommation et l'absence d'une demande attractive à grande échelle.

L'influence des achats de quelques 12 % par an par le commerce officiel était évidemment limitée.

Dans les années après son démarrage en 1981, l'huilerie de la SICPAD a prévu une consommation de 1.000 tonnes de sésame par an. Ce qui pourra initier des efforts pour forcer la commercialisation de sésame.

C. LA TRANSFORMATION DES OLEAGINEUX

En 1981 il existe deux sociétés : la SOCADA et la SICPAD qui s'occupent de la production industrielle d'huile végétale en République Centrafricaine.

La SOCADA, créée en 1980 à la place de l'U.C.C.A. (Union Cotonnière Centrafricaine) est chargée de : collecte, usinage et commercialisation du coton centrafricain. De plus elle est responsable pour préparer l'exécution du programme de développement en zone cotonnière, afin de stabiliser et d'augmenter la production du coton et de vivriers. Les deux huileries de la SOCADA à Péné (Cuham-Péné) et à Alindao (Basse-Kotto) sont équipés pour produire huile de coton raffiné, respectivement huile brute d'arachide et de sésame.

Faute de renseignements sur détails techniques, la capacité de l'usine à Péné est calculée après évaluation des programmes de production.

Capacité de Production d'huile de coton à Péné

- en tonnes -

		huile tonnes	jours de production	tonnes/24 h
1977/78	Productions	175,5	70	2,5
	Raffinage	143,0	75	1,9
1978/79	Production	139,0	47	3,0 (14/2- 30/6)
	Raffinage	85,0	ND	-
1980/81	Production	173,1	64	2,7
	Raffinage	83,0	78	1,1

Source : Statistiques internes de la SOCADA, Bangui.

.../...

Selon des informations qui ont été publiées en 1980* les capacités actuelles étaient de 2.500 tonnes graines de coton à Pindé et de 400.000 - 500.000 litres d'huile d'arachide et de sésame brute à Alindao.

La SICPAD a été créée en 1967 sous forme d'une société anonyme d'économie mixte. La société était répartie en trois unités industrielles : minoterie - huilerie - savonnerie.

Dès 1971, la SICPAD était étatisée, et après elle a fonctionné sous divers régime jusqu'à sa fermeture en 1979.

L'huilerie de la SICPAD, qui était anciennement le principal producteur en Centrafrique d'huile végétale raffinée, fonctionnait toujours au-dessous de sa capacité technique (cf. annexe 7) elle était arrêtée après une exploitation fortement déficitaire pendant plusieurs années.

La production d'huile végétale en R.C.A

La tendance à la baisse des chiffres sur la production d'huile végétale (voir tableau ci-dessus) donne une impression du développement de l'industrie de transformation des oléagineux.

Les problèmes d'exploitation étaient souvent causés pour les raisons suivantes :

- manque de quantités suffisantes de matière première pour exécuter l'extraction d'huile végétale,
- frais élevé pour assurer l'approvisionnement avec la matière première causés par frais excessives pour transporter les produits de la zone d'achat jusqu'à l'unité de transformation,
- taux minimal d'utilisation des installations, qui ne permettent pas une exploitation à marge bénéficiaire raisonnable,
- difficulté de procuration des fonds aux conditions favorables pour financer les campagnes d'achat et pour réparer, compléter le matériel dans les installations de transformation,

.../...

* Recensement Industriel, Ministère de l'Economie Nationale;
Secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Industrie et au Tourisme
Direction Générale du Commerce et de l'Industrie
Direction Générale de l'Industrie ; Bangui, Décembre 1980.

- sous-développement de coordination entre producteur des huiles végétales et des organisations officielles pour rechercher des possibilités d'augmenter la disponibilité des matières premières ;

Production huile végétale en Centrafrique

- en tonnes -

	! S O C A D A ! ! (U.C.C.A.) ! !arachide sésame! ! huile brute ! ! =Alindao =	! coton !H.raffinée ! = Pendé =	! Total ! ! huile ! ! raffinée! !	! SICPAD ! ! huile ! ! raffinée ! !	! Production ! totale huile ! raffinée en ! R.C.A.
	! (1) !	! (1) !	! (3) !	! (2) !	
70/71	!	!	!	!	!
71/72	!	!	!	!	!
72/73	!	!	!	!	!
73/74	!	!	!	!	!
74/75	!	!	!	!	!
75/76	!	!	!	!	!
76/77	! ND !	! ND !	! ND !	!	!
77/78	! 97,5 !	! 174,3 !	! 143,0 !	!	!
78/79	! 39,6 !	! - !	! 85,0 !	!	!
79/80	! 26,0 !	! 30,2 !	! 70,0 !	!	!
80/81	! 5-9 !	! - !	! 83 !	!	!

- (1) Statistiques internes de SOCADA, (dès 1976/77) les productions communiquées en litre ont été converties en tonnes, admettant un poids spécifique de 0,922 Kg;
- (2) Etude de la commercialisation des oléagineux en Empire Centrafricain et débouché d'une politique, v. rapport S.LONGY, Bangui 1977 p.12
- (3) Sources d'information : (1), (2) et addition d'huile brute, après sa conversion, équivalent à 92% d'huile raffinée;
- (4) U.C.C.A. / S I C P A D

Le déclin de la production totale d'huile raffinée est évident particulièrement après l'arrêt de l'huilerie de SICPAD en 1977.

.../...

En 1978/79 la quantité d'huile végétale produite par la UCCA/SICPAD s'éleva encore . La production d'huile de coton, d'arachide, de sésame était arrêtée pour fermeture de cette société en 1979.

Les chiffres de production des huileries de la SOCADA indiquent une tendance à la baisse. La production de l'huile brute tomba pendant les trois dernières années par quelques 40 %, par rapport aux niveaux des années 1976/77, 1977/78. Par conséquent le taux d'utilisation de la capacité de production était souvent moins que 30 % et une exploitation aux termes économiques était peu probable. En 1980/81, la production d'huile de coton de Pendé continuait au niveau modeste, cependant l'huilerie de Alindao a été, plus ou moins, arrêtée.

L'évolution rétrogressive de production huile végétale raffinée en R.C.A. explique la nécessité d'une augmentation de la capacité des huileries locales.

En 1980, il était décidé de remettre en marche les installations de la SICPAD. Les travaux pour réparer l'équipement sur place et d'installer de nouvelles machines sont en cours. Le démarrage de l'huilerie est prévu pour la fin de cette année et l'objectif de production pendant la première année en opération soit la production de l'huile de coton raffinée et de l'huile brute. Le programme des production envisage le traitement de graine d'arachide, de coton, d'huile de palme et d'huiles brutes. Pendant cette phase, les résultats de production sont l'huile de coton raffinée et l'huile brute.

L'objectif de la production est la préparation de 3.000 tonnes par an d'huile végétale raffinée après la troisième année de commencement des opérations (V.annexe 6)

L'approvisionnement de l'huilerie de SICPAD avec la matière première sera assuré par importation des considérables quantités - qui pourra causer de problèmes de transport. En considérant la faible disponibilité en R.C.A. de ces matières premières, il faut continuer ces importations pour permettre une production de l'huile végétale et du savon sans friction. Pour satisfaire une partie des besoins de la SICPAD, des efforts seront faits en vue d'organiser la collecte d'arachide dans les zones de la Ouaka, Passe-Kotto et Kémo-Gribingui.

En réalité et aussi dans l'intérêt d'une promotion du développement rural les efforts de la SICPAD doivent être coordonnés avec le progrès du programme de développement dans les zones cotonnières. La nécessité d'une coopération avec la SOCCADA est évidente.

La provision de matière première de l'origine locale et un possible remplacement des importations d'huile végétale raffinée par les produits de la SICPAD sont à la longue un but commun. Il en résultera des avantages financiers pour la SICPAD et des économies de devises pour la R.C.A.

Les recherches sur situation et composition des frais de l'exploitation dans ce secteur étaient limités à cause de l'absence des chiffres précis sur les résultats financiers des opérations des huileries.

Les informations reçues par SICPAD sur le programme proposé et les comptes d'exploitation ne sont pas encore vérifiées. Les valeurs calculées permettent des opérations avec bénéfice économique - si toutes les conditions prévues seront remplies ? - Ainsi les prix de revient pour la production d'huile végétale sont basés sur la disponibilité d'une certaine quantité de matière première. Les résultats individuels des changements de ces conditions sur le calcul des frais proportionnels ne sont pas déjà connus exactement.

Finalement quelques dates étaient trouvées pour le plan de financement de la campagne 1978/79, où la SICPAD a fonctionné sous le régime UCCA/SICPAD. Le calcul est basé sur valeurs assumées.

La production d'huile végétale raffinée s'élevait à 666.000 litres d'huile arachide et 866.000 litres d'huile de coton, ce qui correspond à 1.412,5 tonnes (1).

Le prix de revient pour l'huile raffinée en fût était de 411,163 F CFA le litre.

L'exposé du prix de revient (voir annexe) souligne l'importance du montant de pris d'achat qui est environ 42% du prix de revient départ usine. Les graves conséquences d'une augmentation du prix d'achat sur l'économie des unités de transformation sont évidentes.

(1) admettant un poids spécifique de 0,922 Kg.

Les prix d'achat pour arachide et coton graine s'élèvent respectivement à 108 FCFA/Kg et 14,56 FCFA/Kg.

Environ 51 % du prix d'achat pour coton graines sont causés par les frais de transport de cette matière entre les usines d'égrenage et Bangui, dont la moitié des 7.080 Tonnes de graines originait des usines de Bambari et de Grimari. Les distances jusqu'à Bangui, de quelques 400 Km et 320 Km, expliquent l'importance et les conséquences défavorables de la tendance à la hausse de prix de carburant.

Les proportions des frais causés par l'importation de pièces et le paiement aux comptes étrangers, par rapport aux frais payés en R.C.A., ne sont pas montrées en détail. Cependant les besoins des devise étrangères devraient constituer une lourde charge.

Le manque d'information sur le montant de frais et de prix pendant les autres campagnes ne permette pas une comparaison de l'importance relative et du développement des frais individuels.

Les prix agricoles au niveau du producteur, commerce, consommateur, sont arrêtés officiellement.

Le montant du prix est déterminé par un comité, composé de représentants des ministères et des organisations officielles. Avant de décider sur le montant à fixer, les membres du comité peuvent défendre les intérêts du secteur affecté.

Cette fixation de prix doit déterminer les prix d'achat des produits agricoles et, au moins, limiter les fluctuations des prix de vente au niveau du consommateur final. Les valeurs fixes doivent aussi permettre le calcul des frais de vente, de la matière première par l'industrie de transformation en huile végétale.

Ces prix d'achat pour coton, arachide, sésame ont été augmentés en 1980 (v. annexe 5)

L'effet de l'augmentation de ce prix d'achat sur la motivation des producteurs agricoles n'est pas défini. Les réactions respectives du paysan peuvent être investiguées au cours des recherches sur l'infrastructure dans les zones de production agricoles, ici dans les régions oléagineux.

L'information sur la situation et le développement des programmes de production, habitude d'alimentation, méthode de commercialisation peuvent donner une idée sur l'importance du prix pour la décision des producteurs agricoles.

Les prix de quelques produits agricoles sont fixés aussi au

niveau de vente aux consommateurs. Cependant le montant de prix est actuellement influencé par la situation de l'approvisionnement et de la demande.

Le développement de prix de vente des variétés individuelles d'huile végétale n'est pas connue. Les prix de vente pour les huiles de coton, d'arachide, de palme sont déterminés par les importateurs et par les vendeurs selon les conditions de marché.

En août 1981, les prix de vente au détail à Bangui s'élevèrent en moyenne à :

- huile de coton, épurée, raffinée = 600 - 700 FCFA/litre
- huile d'arachide " " = 800 FCFA/litre
- huile de palme rouge = 300 - 400 FCFA/litre

Les huiles de coton, d'arachide sont vendues en bouteille *
Le prix de vente des huiles de coton, d'arachide qui doivent être vendues par la SICPAD ne sont pas encore connus.

* les plus récents prix de vente d'huile raffinée, embouteillée ont été fixés en septembre 1978 et ils étaient appliqués jusqu'à la fermeture de l'huilerie UCCA/SICPAD en 1979.

Les prix de vente pour huile conditionnée en bouteille d'un litre étaient fixés comme suit à Bangui :

COQ D'OR : prix départ usine toutes taxes comprises	400 FCFA
prix détail " " "	560 FCFA

COQ ROUGE : prix départ usine toutes taxes comprises	450 FCFA
prix détail " " "	520 FCFA

(29/9/79).

D. LA SITUATION DE L'APPROVISIONNEMENT

Les besoins pour consommation d'huile végétale en R.C.A. sont satisfaits par l'importation d'huile raffinée, épurée et d'huile de palme brute.

La plupart d'huile consommée dans les zones rurales est produite sur place où se trouvent les matières premières comme particulièrement l'arachide, le sésame et les fruits de palme. Dans les centres urbains, la demande d'huile raffinée et aussi l'huile de palme brute est satisfaite par l'importation qui sont reçues des pays voisins. Antérieurement l'approvisionnement du marché avec l'huile de table, commercialisée à grande échelle, ^{était} originale principalement de la production locale. La quantité raffinée était encore de 1.350 tonnes en 1975/76. Cependant la production d'huile de table était fortement réduite pendant les années suivantes et la consommation d'huile végétale raffinée a été alimentée par importation du Tchad et du Cameroun.

L'huile raffinée, épurée de coton et d'arachide, vendue à présent est produite dans l'usine de Moundou par la société COTONTCHAD. Le transport de cette huile végétale raffinée jusqu'à Bangui est arrangé par commerçants privés qui très souvent, vendent aussi des arachides en graines, produites particulièrement au Tchad et au Cameroun.

Pour raisons évidentes, les commerçants contactés à Bangui n'étaient pas prêts de donner des informations ni sur les méthodes de commercialisation ni sur les aspects financiers.

Le volume des transactions est mal connue, car une certaine part de l'huile végétale raffinée est importée clandestinement pour éviter le paiement des taxes de Douanes. Ainsi les informations officielles sur le volume de l'huile importée ne peuvent pas donner des renseignements précis sur les quantités actuellement disponibles.

.../...

Importations des huiles végétales raffinées
épurées en R.C.A.
- année 1980 -

Produit / origine	Quantité en tonnes	Valeur en 1000FCFA	FCFA/Kg
Huile de coton			
Tchad	14	14	1.400
Huile d'arachide (brute)			
Tchad	64		7.500
Nigéria	15		1.800
Soudan	8	87	1.100
Huile d'arachide (épurée)			
Tchad	70		9.200
Nigéria	99		11.727
France	10	179	4.000
		280	

Source ; Service des Statistiques du Commerce Extérieur, Bangui

La quantité totale des huiles importées en 1980 s'élevait à 280 tonnes.

En juin 1981, un accord sur le volume de l'importation annuelle d'huile végétale raffinée épurée entre le Tchad et la R.C.A a été signé par les représentants des gouvernements des deux pays. (1)

Compte tenu des besoins exprimés par le marché centrafricain l'importation des quantités ci-dessous a été autorisée :

- 1.000 tonnes d'huile épurée ou raffinée d'arachide
- 1.000 tonnes d'huile épurée ou raffinée de coton.

Les limites fixées pourront donner une idée de capacité du marché centrafricain et de possibilité d'huile végétale raffinée, épurée du Tchad. Les quantités importées en R.C.A pourront-elles être distribuées par la SICPAD ?

(1) A l'accord de coopération en matière économique et commerciale entre la R.C.A et le Tchad fait à Bangui le 17 juin 1981.

L'huile de palme rouge, vendue à Bangui est traditionnellement importée du Zaïre. Chaque jour elle arrive par pirogue en traversant le fleuve Oubangui.

Les importations d'huile qui arrive à Bangui sont rarement déclarées en Douane et il n'existe pas de renseignements officiels (1) sur les quantités actuellement reçues et sur la perte des taxes douanières

Les importations des huiles de palme en R.C.A. à partir du Zaïre sont estimées à 2.000 tonnes par an (2).

L'huile importée du Zaïre est vendue dans les marchés de Bangui et aussi aux environs de la ville. La quantité considérable d'huile de palme à Bangui peut inciter les commerçants des zones rurales à acheter pour leur besoin au marché de Bangui. Ainsi l'huile du Zaïre est trouvée à M'Bata, situé en Lobaye dans la zone de palmeraie naturelle.

Les importations d'huile sont exécutées par le commerce privé, qui arrange pour les ventes dans les zones de production au Zaïre et pour le transport de l'huile jusqu'à Bangui.

L'estimation des dépenses respectives est basée sur les rapports de commerçants au marché central à Bangui, en août 1981;

Coût de commercialisation huile de palme à Bangui

- en F CFA par fût de 200 L. -

prix d'achat au Zaïre	30.000 - 35.000 FCFA
frais de transport au Zaïre et passage flottant	4.500
taxe de douane (Zaïre)	4.000
frais de transport à Bangui	600

Total frais par fût	39.100 - 44.100
par litre	195,5 - 220,5

Le montant des frais d'achat de transport et des taux de Douane correspond à quelques 60-70 % d'un prix de vente de 300 F CFA par litre. Ce qui semble un résultat attractif pour les commerçants à Bangui tant que les producteurs d'huile de palme en R.C.A ne peuvent offrir de grandes quantités.

- (1) Selon information par commerçants de Bangui, les droits d'entrée sont de 1.000 F cfa par fût de 200 litres.
- (2) Rapport création d'un complexe de palmier à huile dans la région de Bossongo. Annexe 2, p.206.

CONCLUSION

L'huile végétale est un aliment de base en R.C.A. et l'accroissement de la population résulte d'une augmentation de la demande. Les résultats de ce développement seront évidents particulièrement pour les consommateurs dans les centres urbains qui dépendent de la disponibilité d'huile végétale au marché. Le taux d'accroissement de la population à Bangui est estimé à 5 % et - moins des événements imprévus - la population de cette ville atteindra 380.000 habitants à la fin de 1980 et ira jusqu'à 486.000 personnes en 1985.

Même si la demande ne croît pas avec un taux similaire, il y aura des besoins additionnels pour consommation d'huile végétale. Ce développement demande l'établissement d'une industrie de transformation en huile avec une capacité suffisante, ce qui explique l'importance des efforts pour remettre en fonction la SICPAD à Bangui. L'huilerie de cette société envisage une production annuelle de 3.000 litres d'huile végétale pendant la troisième année de service.

En 1985, l'huilerie de la palmeraie de BOSSONGO commencera la production de l'huile de table et de l'huile brute, pour alimenter les marchés locaux. Après 1990, la production annuelle des 2.500 ha de palmiers sera de 8.250 tonnes d'huile ce qui permettrait de satisfaire la demande du marché en R.C.A et aussi de réaliser l'expansion d'huile de palme.

L'huilerie de la SCCADA à PENDE peut traiter jusqu'à 2.500 tonnes de graines de coton pour produire environ 250 tonnes d'huile raffinée. L'huilerie est située dans une zone arachidière et elle pourra être équipée pour produire l'huile d'arachide, si la quantité de la matière première est assez suffisante et disponible. Cette installation peut servir les intérêts du cultivateur et du consommateur de l'huile et aussi de la SCCADA en augmentant le taux d'utilisation de son usine.

Des efforts sont faits pour promouvoir le développement de la production d'huile de palme au stade artisanal.

.../...

A présent, la commercialisation de cette huile est aux environs des lieux de production par manque de routes et des moyens de transport. De plus la productivité des méthodes artisanales est faible, par rapport au Zaïre où les petites presses sont appliquées pour produire l'huile de palme. L'expansion de la production locale de l'huile de palme sera supportée par le développement rural, cependant la plupart des besoins pour la consommation dépendra encore de l'huile importée.

Afin d'intégrer les efforts particuliers et de développer une stratégie dans le secteur oléagineux, il faut :

- des investigations sur :
 - . volume de besoins d'huile végétale
 - . quantité d'importation d'huile
 - . disponibilité locale de la matière première
 - . des efforts directs à assurer la disponibilité des matières premières en quantité suffisante pour encourager une augmentation de la production commerciale des arachides, coton graines, de sésame.
 - . une coopération permanente entre les producteurs d'huile végétale et les employés compétents responsables particulièrement dans les ministères de l'Agriculture et de l'Elevage, du Commerce et de l'Industrie.

Les représentants des industries rapporteront sur les conditions de disponibilité de la matière première, sur le développement de production et la commercialisation d'huile végétale.

L'échange des informations doit permettre de réaliser des efforts communs pour promouvoir la production d'arachide, de sésame et de protéger le marché intérieur de produits oléagineux.-

Sources / Bibliographie

- Etude de la Commercialisation des Oléagineux en Empire Centrafricain et Débouché d'une Politique
B. LONGY Bangui 1977
Ministère de l'Agriculture Bureau des études et de coordination
- Approvisionnement et Distribution de Produits Alimentaires à Bangui
B. LONGY, 1975
préparé pour une Réunion des experts - Dakar, Sénégal 8-17 Décembre 75
- Projet de développement intégré en zone cotonnière
Bureau d'études et de Coordination, Mars 1960
Ministère du Développement de l'Economie rurale et de l'action coopérative chargé de la réorganisation de l'agriculture, de l'élevage, des eaux forêts chasses et pêches ;
TOME I, II, III
- Recensement Industriel, Bangui Décembre 1980
Ministère de l'Economie Nationale
Secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Industrie et au Tourisme
Direction Générale du Commerce et de l'Industrie
Direction de l'Industrie
- Rapport Annuel, Statistique Agricole, Campagne Agricole 1980/81
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Mai 1981

Dossier demande de prêt à moyen terme SICPAD, Bangui
- Création d'un complexe de palmiers à huile dans la région de BOSSONGO
Etude de factibilité, Annexes
CENTRAGRO SOCFINCOFRANCE
République Centrafricaine
Ministère du Plan et de la Coopération Octobre 1980
- Mémoire de la République Centrafricaine
Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés
Nations Unies 1981
Situation et Perspectives de Développement dans la décennie 1981-1990
Conférence des Bailleurs de Fonds pour le financement du plan de redressement économique et social 1980-1981 Bangui 23-28 Juin 1980
Ministère de la Coopération du Plan et de la Statistique Générale.

NATIONS UNIES

Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

ONUDI

Projet dans la République Centrafricaine

DESCRIPTION DE POSTE

DP/CAF/78/008/11-03/A/31.2.A.

Désignation du poste	Economiste, spécialiste en agro-industries
Durée de la mission	Trois mois
Lieu d'affectation	Bangui, République Centrafricaine, avec voyages à l'intérieur du pays;
But du projet	L'assistance du PNUD et de l'ONUDI dans le cadre du projet CAF/008 a comme objectif à long terme la promotion du développement industriel; l'objectif immédiat est la préparation d'un programme de développement industriel qui doit être intégré dans le prochain plan de développement économique du pays.
Attributions	<p>L'expert fera partie d'une équipe de deux experts qui travailleront en étroite collaboration avec les fonctionnaires du Ministère du Développement Rural, du Ministère du Commerce et de l'Industrie et du Ministère du Plan.</p> <p>L'équipe examinera les possibilités de développement agro-industriel de la Centrafrique et identifiera les branches prioritaires dans ce secteur.</p> <p>Il devra, notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) étudier les unités agro-industrielles existantes, proposer des mesures concrètes en vue d'accroître leur rentabilité économique et faire des suggestions visant à assurer leur expansion ; 2) étudier avec l'agronome les perspectives à long terme (15 ans) d'un développement agro-industriel intégré en Centrafrique ; 3) identifier les projets agro-industriels nouveaux dans les branches prioritaires, sur la base des ressources locales, en particulier des ressources humaines et de l'infrastructure du pays ; 4) examiner les possibilités de l'installation des petites et moyennes agro-industries en milieu rural ; 5) soumettre un rapport final incluant toutes les recommandations afférentes à ces questions.
Formation et expérience requises	Economiste Industriel en agro-industrie et connaissant bien la transformation des produits agricoles tropicaux et des corps gras.
Connaissances linguistiques	Français, Anglais souhaitable.

EVOLUTION DE LE POPULATION DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Période 1975 - 1990

(Estimation Provisoire)

Unité = 1.000 habitants

	B A N G U I		Autres Secteurs (1) Urbains		Total Zones (1) Urbaines		Zones rurales		Total R.C.A.	
	Popul.	Taux de croissance	Population	Taux de croissance	Population	Taux de croissance	Population	Taux de croissance	Population	Taux de croissance
				%		%				
31/12/75	298,4		378,3	+ 3,9	676,7	+ 4,4	1.411,3		2.088,0	
31/12/76	313,3		393,0	+ 3,9	706,3	+ 4,4	1.433,9		2.140,2	
" " /77	329,0	5%/an	407,9	+ 3,8	736,9	+ 4,3	1.456,8	+ 1,6%	2.193,7	+ 2,5%
" " /78	345,4		423,0	+ 3,7	768,4	+ 4,3	1.480,1	par	2.243,5	per
" " /79	362,7		438,3	+ 3,6	801,0	+ 4,2	1.503,8	an	2.304,8	an
" " /80	380,8		453,7	+ 3,5	834,5	+ 4,2	1.527,9		2.362,4	
" " /85	486,0		532,7	+ 3,3	1.018,7	+ 4,1	1.654,1		2.672,8	
" " /90	620,3		613,1	+ 2,9	1.233,4	+ 3,9	1.790,7		3.024,1	

(1) Sont arbitrairement classés dans le secteur urbain tous les Chef-lieux de Préfectures (16) et tous les Chef-lieux de Sous-préfectures (36)

Source : Ministère du Plan.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE DE 1970 A 1980

Total R.C.A.
= 1.000 Tonnes =

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Coton (graines)	53,6	46,3	51,8	45,7	47,5	33,1	40,0	28,0	32,1	27,8	22,6
Café (marchand)	13,0	12,0	13,8	12,0	11,7	14,2	14,0	14,8	15,1	16,0	16,8
Tabac	1,0	1,1	1,2	1,4	1,7	1,9	2,4	2,8	2,0	1,8	1,8
Arachide(coque)	74,0	68,0	71,0	172,5	112,5	132,4	133,0	88,2	87,6	122,0	123,5
Maïs (graine)	48,0	51,0	51,8	45,6	45,7	41,0	42,0	32,9	39,3	33,7	40,9
Riz (paddy)	7,0	6,5	6,5	6,2	12,5	11,7	12,0	10,9	12,5	12,4	13,0
Manioc(cosette)	261,6	274,8	274,8	283,0	287,4	272,0	280,0	286,1	223,8	256,9	257,5
Mil et Sorgho	42,6	49,0	49,0	51,6	42,7	41,5	42,0	46,0	41,3	47,0	46,0
Sésame	13,0	12,0	12,0	11,5	12,9	12,4	13,0	10,8	7,3	10,4	11,3

Sources : Ministère de l'Agriculture - B.E.C. Bangui.

CULTURE DE COTON, ARACHIDES, SESAME EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Campagne Agricole 1980/81

Préfectures	C O T O N			A R A C H I D E S (coques)			S E S A M E (graines)		
	Superficie (Ha)	Production estimée(T)	Rendement Kg/Ha	Superficie (Ha)	Production estimée(T)	Rendement Kg/Ha	Superficie (Ha)	Production estimée(T)	Rendement Kg/Ha
NANA-MAMBERE	570	60	106	5.174	4.036	780	2.917	817	280
OUHAM-PENDE	24.603	6.888	280	27.935	33.522	1.200	2.742	856	312
OUHAM	22.575	6.007	266	29.016	23.387	806	7.707	2.143	278
KEMO-GRIBINGUI	6.641	3.825	576	5.899	6.489	1.100	709	216	305
GRIGINGUI-ECO.	6.795	4.097	603	6.959	7.307	1.050	4.274	1.145	268
OUAKA	15.137	5.677	309	14.216	15.581	1.096	5.167	1.783	345
BASSE-KOTTO	6.501	2.453	377	12.568	13.950	1.110	6.869	2.060	300
M'BOMOU	1.940	401	248	8.696	7.131	826	4.873	1.218	230
OMBELLA-M'POKO	-	-	-	2.484	2.136	860	1.436	432	301
LOBAYE	-	-	-	5.002	5.152	1.030	362	109	301
HAUTE-SANGHA	-	-	-	4.263	4.799	1.100	1.628	537	330
ENSEMBLE	84.762	28.408	335	122.312	123.490	1.010	38.684	11.316	293

Source : Rapport Annuel, Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Bangui, Mai 1981 ;

EVOLUTION DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES AU
NIVEAU PRODUCTEUR DE 1970 A 1980 PRIX OFFICIEL

- en F CFA -

DESIGNATION	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Coton blanc	30	31	31	31	45	45	50	50	50	50	60
Coton jaune	22	22	22	22	35	35	35	35	35	35	40
Café Robusta	49	51	51	56	56	56	100	100	100	120	120
Café Excelsa	26	28	28	30	35	35	50	50	50	50	60
Tabac	153	132	129	139	215	215	215	215	215	215	-
Roselle fibre	45	43	43	43	45	45	50	50	50	50	60
Arachides coque	15	16	16	21	30	20	30	30	30	30	35
Arachides graines	27	28	28	33	60	32	60	60	50	60	70
Sésame	25	25	25	30	30	30	60	60	60	60	70
Maïs graine (blanc)	15	16	16	16	19	19	25	30	30	30	40
Maïs graine (jaune)	13	14	14	14	19	19	25	30	30	30	40
Sorgho	12	13	13	13	16	16	20	25	25	25	35
Paddy	20	20	20	25	35	35	50	60	60	60	75
Manioc cosette	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20

Sources : Ministère de l'Agriculture (B.E.C.)

PROGRAMME ENVISAGENature, volume et provenance des matières premières

- en tonnes -

Année	Arachides	Sésame	Coton	Huile	Palme	Huile
	!	!	! graines	!	!	! brute
	- U . D . E . A . C .				Z A I R E	SOUDAN
1981	1.500			200	660	1.500
1982	2.000	1.000	1.000	500	2.120	1.500
1983	4.000	1.000	2.000	500	2.635	880
1984	5.000	1.000	2.000	500	2.635	450
1985	5.000	1.000	2.000	1.000	2.135	450
1986	5.000	1.000	2.000	1.500	1.635	450
1987	5.000	1.000	2.000	2.000	1.135	450

Nature et volume de la production, par unité

- en tonnes -

	H u i l e r i e				-	Savonnerie
	Arachides	Sésame	Coton	Huile brute		Production
1981			100	1.380		900
1982	800	400	200	1.380		2.750
1983	2.000	400	200	800		3.300
1984	2.000	400	200	400		3.300
1985	2.000	400	200	400		3.300
1986	2.000	400	200	400		3.300

Rendement des graines : Arachides : 40 %

Coton : 10 %

Sésame : 40 %

Huile brute:92 %

Source : Dossier Demande de Prêt à Moyen Terme, SICPAO, Bangui p. 5.

Les renseignements récents sur les détails techniques de l'équipement des huileries ci-dessus sont de l'année 1977 (1)

INSTALLATION DE LA SOCCADA

Huilerie à Pandé

- décorticage coton	20 tonnes/jour
- presserie :	
neutralisation/	20 tonnes/jour
décoloration	
désodorisation	5 tonnes/jour

Huilerie à Alindao

- décorticage arachide	20 tonnes/jour
- presserie :	
2 presses x 150 Kg/h	
1 presse x 250 Kg/h	13 tonnes/jour (arachide ou sésame)

Les niveaux de ces capacités techniques, de

- 500 tonnes d'huile de coton raffinée par 100 jours à Pandé
- 1.300 tonnes d'huile d'arachide brute par 100 jours à Alindao

CAPACITE TECHNIQUE DES INSTALLATIONS DE LA SICPAD A BANGUI

Stockage de graines	2.500 tonnes
Nettoyage, décorticage des graines de coton	50 tonnes/jour en graines défibrées
Circuit de manutention	30 tonnes/jour
Broyage	30 tonnes/jour d'arachide (pas de broyage nécessaire pour les autres graines).
Chauffoirs-presses	2 presses de 10 tonnes/jour 1 presse de 30 tonnes/jour = 50 tonnes/jour
Filtration huile brute	30 tonnes/jour graines d'arachides décortiquées ou amandes de coton
Production journalière d'huile brute :	
Arachide : 30 T x 44,3 %	= 13,3 tonnes
Sésame : 30 T x 44,3 %	= 13,3 tonnes
Coton : 30 T x 29,4 %	= 8,8 tonnes
Stockage huile brute : 4 x 100 T	= 400 tonnes
Raffinerie :	
Neutralisation	: 20 tonnes/jour
Décolorisation	: 20 tonnes/jour
Désodorisation	: 0 tonnes/jour

(1) B. Longy.

Source : Etude de la commercialisation des oléagineux en Empire Centrafricain, Bangui; 1977 p. 10/11.

Exposé de prix de revient de production d'huile végétale raffinée

Type COQ D'OR en fûts de 200 litres
Calculé pour la campagne 1978/79

	-en FCFA -	en % du prix de revient(chif.arrond.)
Prix d'achat matière première	265.014.000	42 %
Fûts emballage, ingrédients, fuel	57.909.500	11 %
Electricité		
Frais bancaires		
Salaires et charges sociales		
Pièces de rechange		
Frais généraux à répartir	191.946.907	31 %
Frais de production	524.332.407	
Marge usine (18% des frais de production)	94.379.834	15 %
Rémunérations	47.189.917	8 %
Sous-produits vendus(minus)	- 36.000.000	- 7 %
Total frais	629.902.158	100 %

Prix de revient au litre : $\frac{629.902.158}{1.532.000} = \underline{\underline{411.163 \text{ FCFA}}}$

Source : Statistiques internes de l'U.C.C.A./S.I.C.P.A.D, Bangui

Projet ; COMPLEXE DE PALMIERS REGION BOSSONGO

- Production d'huile de palme (T)
" Hypothèse I (2.500 ha) "

Ha plantés	Année planting	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992 et suiv
200	1979/80	290	440	620	660	660	660	660	660	660
425	1980/81	200	610	930	1.310	1.400	1.400	1.400	1.400	1.400
625	1981/1	300	900	1.380	1.930	2.060	2.060	2.060	2.060	2.060
625	1982		300	900	1.370	1.920	2.060	2.060	2.060	2.060
625	1983			300	900	1.380	1.930	2.070	2.070	2.070
666										
Total : 2.500		790	2.250	4.130	6.170	7.420	8.110	8.250	8.250	8.250

1/ Ha plantés jusqu'en août 1981 = 625 ;

Renseignements : rendement attendu : 15 T / ha régime de fruits,
capacité de l'huilerie : 20 T / ha des régimes,

Hypothèse II : expansion à 5.000 ha prévue/ envisagés.

Source : Rapport :Création d'un complexe de palmiers à huile dans la région de Bossongo,...2. Annexe, p.133

